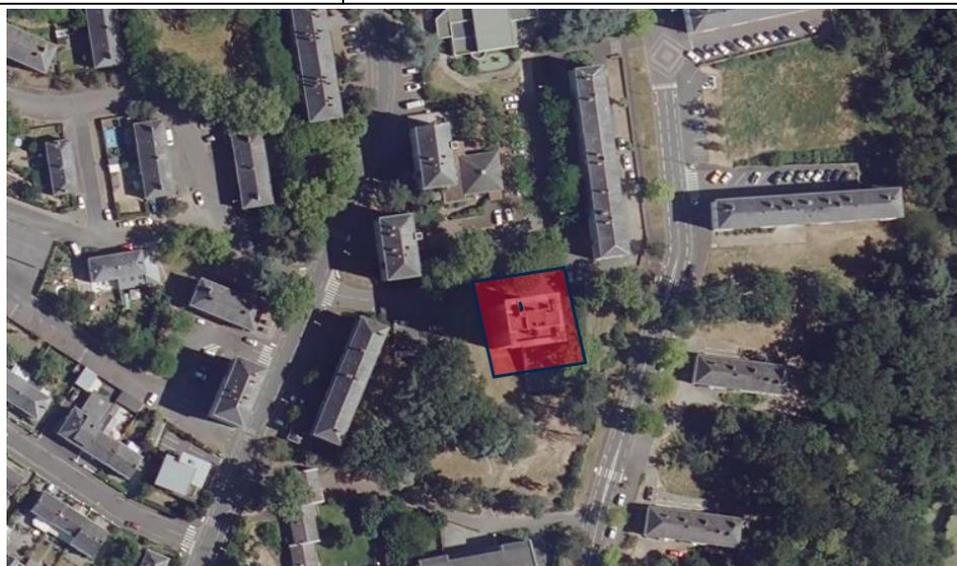


# Fiche technique :

## Boisramé

**Site éphémère : disponible dès aujourd'hui et jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2024**

Adresse	10 bis Square Louis Boisramé, Belle Beille, 49100 Angers
Surface	500m <sup>2</sup> (+/-, à définir en fonction du projet)
Propriétaire	Angers Loire Habitat / Ville d'Angers (Alter)
Zonage PLUi	Udru
Références cadastrales	EX0073 et EX0519



*Vue aérienne du site, en rouge (délimitation approximative à affiner)*

### 1. Contexte du site

Ce terrain est temporairement libéré suite à la démolition en mars 2021 d'une tour datant de 1955, propriété d'Angers Loire Habitat (ALH), qui a fait suite à la démolition de 26 logements situés au 8 et 10 rue Louis Boisramé.

En 2024, ce terrain laissera place à une résidence de 30 logements seniors et les espaces publics seront repensés (stationnement, cheminements).

Le sol actuel est donc constitué de débris liés à la démolition de la Tour Boisramé.

Il est mis à disposition de manière transitoire entre 2022 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Les publics et associations à proximité de ce terrain sont diversifiés :

- habitat social, et futur habitat privé,
- personnes en situation de handicap (foyer d'hébergement ARCEAU pour adultes handicapés),

- CLCV (Association nationale de défense des consommateurs et usagers)
- Resto-troc (restauration-insertion-espace de vie sociale)

Une concertation avec les habitants a été engagée par ALH et les associations ARCEAU, CLCV et Resto-Troc. Il existe une forte volonté de créer un espace de convivialité permettant de favoriser le lien social et de se retrouver dans un espace agréable durant cette longue période de travaux durant laquelle le quartier est vidé de ses habitants.

L'école primaire Robert Desnos à proximité, peut être un partenaire à impliquer dans le projet pour favoriser les liens intergénérationnels.

## 2. Caractéristiques techniques

Caractéristique	Commentaires
Agronomie	Pas de terre végétale, remblais - culture en hors sol dans des aménagements transitoires préconisée
Exposition	Exposition sud – bon ensoleillement avec quelques espaces ombragés par de grands arbres
Accès	Accès voiture, vélo, piétons, stationnement libre dans la rue
Locaux	Pas de locaux sur site mais salles à proximité (Arceau, 15 notre Dame du Lac)

## 3. Atouts et contraintes

Atouts	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertation habitante déjà engagée pour des projets favorisant le lien social</li> <li>- Proximité avec des acteurs de l'alimentation, la santé et l'insertion</li> <li>- Espace enclavé mais vivant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site classé pour la protection de l'environnement (dépôt du projet)</li> <li>- Pas de terre végétale</li> <li>- Site non clôturé</li> <li>- Terrain pentu</li> </ul>

## 4. Eléments incontournables du projet

### Connection aux activités du quartier

- Les acteurs locaux participeront au jury de sélection et prendront part à la co-construction : ils seront un relai précieux pour solliciter les habitants,
- Le projet devra être adapté aux souhaits des habitants et finalisé lors de temps de présentation.
- Les espaces de jeux informels devront être pris en compte,

### Aménagements

- Le site est mis à disposition de manière éphémère sur deux ans. Les aménagements réalisés devront être temporaires et réversibles : bancs déplaçables, pas de fondations. Les arbres présents seront conservés,
- La transition vers les futures reconstructions devra être anticipée et organisée pour permettre, si les conditions sont réunies, de relocaliser l'activité d'agriculture urbaine vers un autre site. Ce sera également l'occasion de préfigurer le square de demain,
- Les installations devront faire l'objet d'une déclaration auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) : le porteur de projet sera assisté par la collectivité pour constituer ce dossier.

### Activités

- L'objectif est de faciliter l'accès pour les habitants du quartier à un espace d'expression et de pédagogie autour de la santé, l'alimentation, des arbres présents sur la parcelle (type parcours pédagogique), de pouvoir se rencontrer afin d'imaginer ensemble le square de demain.

## 5. Equipements qui seront réalisés

La parcelle ne possède à ce jour aucun équipement.

Les aménagements réalisés par la collectivité concerneront :

- L'installation d'un compteur d'eau,
- L'aménagement d'un cheminement,
- Si nécessaire du mobilier urbain (tables, bancs, bacs potagers, etc.) et un abri de jardin avec récupérateur d'eau de pluie.

## 6. Mise à disposition du foncier

Le candidat sélectionné signera avec la Ville d'Angers et Angers Loire Habitat une convention d'occupation précaire à titre gratuit jusqu'à début 2024. Elle pourra être reconduite en fonction du planning de reconstruction.

## 7. Visuels



Centre de la parcelle



Déconstruction de la tour en mars 2021



Remblais